

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 10 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-04-10-05

<p>Date de la convocation</p> <p>05/04/2024</p> <hr/> <p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 15</p> <p>Représentés : 2</p> <p>Absents : 6</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE</p> <p>Étaient représentés : Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Céline TAMPIGNY par Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents non excusés : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p>
<p>OBJET :</p> <p>Finances</p> <p>Budget annexe – plan d'eau</p> <p>Approbation du compte administratif 2023</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'exécution des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exercice et présente le résultat de l'année.</p> <p>L'exécution du budget annexe du plan d'eau 2023 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 198 739,40 € HT, dont 50 447,20 € HT en fonctionnement et 148 292,20 € HT en investissement (hors reports antérieurs).</p> <p>Le montant des recettes, pour l'année 2023, atteint 143 924,12 € HT dont 91 744,06 € HT en fonctionnement et 52 180,06 € HT en investissement (hors reports antérieurs).</p> <p>Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2023.</p> <p>Sous la présidence de Madame Christine BOURDELLE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du compte administratif du budget principal.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <p>- D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe plan d'eau tel que présenté ci après</p> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> <p>Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p> <p>Le Maire Pierre DURAND</p>

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	198 739,40	143 924,12	0,00	-54 815,28
Investissement	148 292,20	52 180,06	0,00	-96 112,14
Dont 1068		417,06		
Fonctionnement	50 447,20	91 744,06	0,00	41 296,86

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
		III + IV	B1	B2	
TOTAL des RAR	I + II	32 538,18	102 176,00	69 637,82	69 637,82
Investissement	I	32 538,18	102 176,00	69 637,82	69 637,82
Fonctionnement	II	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	14 822,54
Investissement	-26 474,32
Fonctionnement	41 296,86

